

APPEL A CANDIDATURES
dans le cadre de l'Espace Test Agricole Landais -
Morcenx-la-Nouvelle -

Note d'information complémentaire au dossier de candidature

Pour plus de renseignements et/ou visiter le site,
contactez Sabine Dauga

 sabine.dauga@landes.fr ou ☎ : 06.37.78.67.03



SOMMAIRE

1. CONTEXTE ET PROJET	3
• Une politique alimentaire de proximité.....	3
• Qu'est-ce que l'ETAL40 ?	3
• Comment ça marche ?	3
2. L'ETAL40 DE MORCENX LA NOUVELLE	4
• Caractéristiques agronomiques du site	5
• Le système d'irrigation dans un ensemble standardisé.....	5
• Le matériel de production mis à disposition par la Cuma Maraîchage 40	6
3. MODALITES DE L'APPEL A CANDIDATURE	6
• Qui peut postuler ?	6
• Modalités de la consultation.....	7
• Les critères de sélection.....	7
• Documents à fournir	7
• Processus de sélection	8
ANNEXE 1 : Liste d'engagements	9
ANNEXE 2 : Liste des équipements et matériels disponibles.....	13

1. CONTEXTE ET PROJET

- Une politique alimentaire de proximité

Dans l'optique de favoriser l'installation de maraîchers, d'augmenter la production maraîchère conventionnelle ou biologique sur le département, d'encourager un approvisionnement alimentaire de proximité et de saison, et de maintenir son soutien auprès des petites et moyennes exploitations, le Conseil départemental des Landes déploie ses **Espaces Tests Agricoles (ETAL40)** en partenariat avec des acteurs départementaux de la filière : *la Chambre d'Agriculture des Landes (CA40), la Fédération des Cuma Béarn – Landes – Pays Basque (FDCUMA640), Agrobio40, l'Association Landaise pour la Promotion de l'Agriculture Durable (ALPAD), INCUBATEST par Tec Ge Coop (couveuse d'entreprise dans les Landes), les Maisons Familiales et Rurales des Landes (MFR), Agricampus40 et l'Association départementale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (l'ADEAR des Landes)*. Les collectivités territoriales sont également partenaires de ce dispositif.

- Qu'est-ce que l'ETAL40 ?

Le dispositif Espaces Tests Agricoles Landais (ETAL40) vise à offrir un cadre juridique, physique, technique sécurisé à de futurs entrepreneurs afin de leur permettre de tester, conforter et valider leur projet d'installation de manière responsable et autonome. En effet, grâce à cet outil « l'entrepreneur à l'essai » (EAE) pourra :

- Expérimenter la faisabilité technique et économique de son projet d'installation,
- Vérifier sa capacité à gérer une ou des productions agricoles et trouver différentes manières de les commercialiser,
- Conforter ses savoir-faire et compétences,
- Développer le travail en commun,
- Vérifier l'adéquation entre son projet de vie et son projet professionnel.

Ce dispositif permettra à chaque EAE de s'expérimenter en « conditions réelles » pendant **maximum 3 ans** sur un site d'environ 1.5 ha.

- Comment ça marche ?

Pour donner les repères nécessaires à son projet d'installation, l'ETAL40, coordonné par le Pôle Agriculture et Forêt du Conseil départemental des Landes, inclut un dispositif d'accompagnement adapté à chaque candidat qui comprend :

- **Un espace de travail (hébergement physique)** dont le foncier est mis à disposition gratuitement par la commune hôte pendant la période des 3 années de test et qui est intégralement équipé par le Département. Les équipements agricoles, disponibles gratuitement, comprennent des serres de productions et un système d'irrigation. Le matériel (matériel lourd et équipements spécifiques à l'activité maraîchère) sont accessibles notamment en s'appuyant notamment sur le réseau Cuma et la Cuma Maraîchage 40.
- **Un accompagnement technique et humain personnalisé** assuré par AGROBIO40, la Chambre d'Agriculture des Landes, la FDCUMA640, l'ALPAD, l'ADEAR et la MFR pour vous guider dans le développement de votre activité maraîchère
- **Un hébergement juridique, fiscal et comptable encadré** par l'Incubatest par Tec Ge Coop via un contrat CAPE (contrat d'Appui au Projet d'Entreprise). L'entrepreneur à l'essai gardera ses droits sociaux s'il en dispose et pourra exercer une activité commerciale rémunératrice. De plus, le Département s'engage à contribuer à la prise en charge des frais de fonctionnement de la CUMA Maraîchage 40 pour l'EAE à

hauteur de 4 000€ TTC maximum par candidat retenu. Ils seront mobilisables de façon dégressive : 60% en 1^{ère} année, 30% en 2^{ème} et 10% en 3^{ème} année.

Dans un souci de transparence quant aux engagements respectifs de l'EAE et des partenaires au projet, des conventions d'engagements mutuels seront signées (cf. annexe 1).

2. L'ETAL40 DE MORCENX LA NOUVELLE

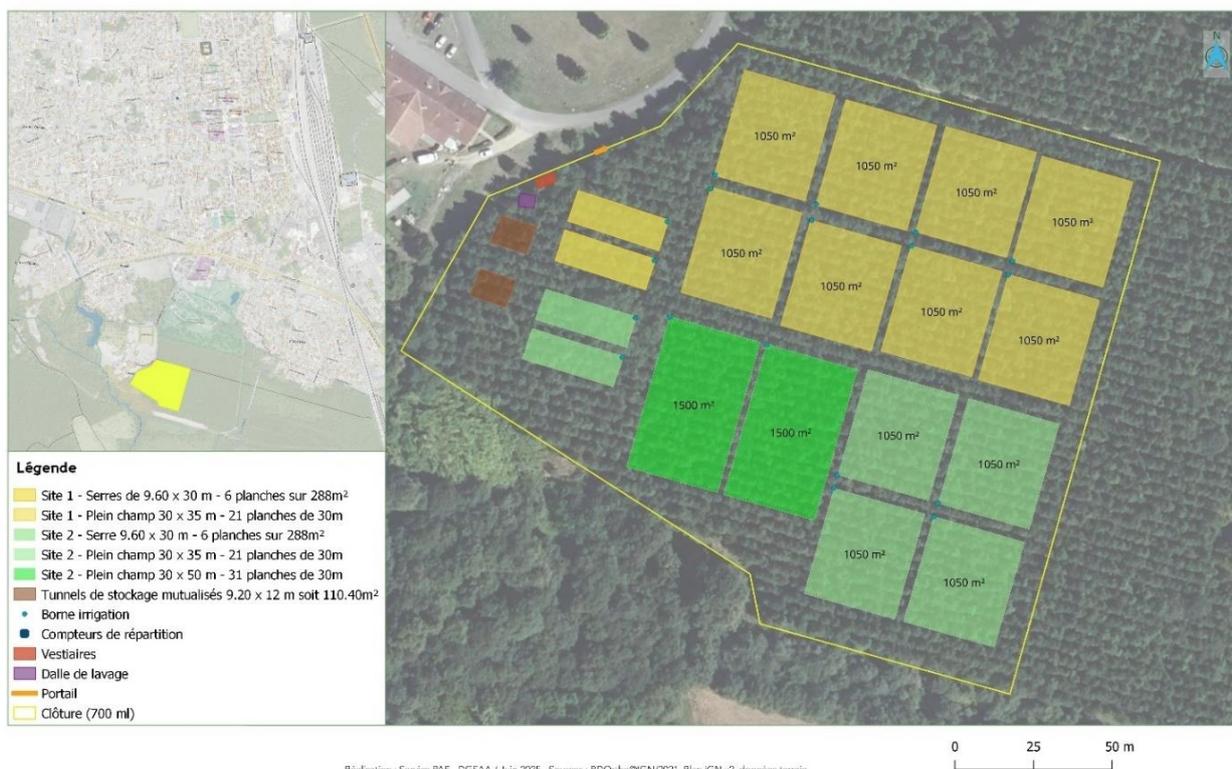
Dans le cadre de cet ETAL40, Morcenx-la-Nouvelle met à disposition **3 ha** de foncier sur la commune, pour accueillir, à minima, deux personnes en test d'activité sous statut d'entrepreneur à l'essai (EAE) (personnes individuelles, ou en couple avec un projet d'association, etc.) sur 1.5ha chacun. Le site « Les Jardins de Moré », intégralement clôturé, se localise à 1km du centre bourg de Morcenx-la-Nouvelle.

La particularité de ce site repose sur la **possibilité de s'installer sur la parcelle à l'issue du test** si l'activité est concluante pour l'ensemble des parties prenantes. Ainsi, un des deux sites pourra être proposé en fermage après 3 ans d'activité du porteur de projet.

L'environnement immédiat du site est constitué de forêt et d'un complexe pédagogique adossé à un site de production de repas à destination de structures proposant un service de restauration collective public auprès de 300 convives chaque jour.

L'organisation parcellaire permettra une production de légumes diversifiés et ainsi de favoriser une diversité de débouchés, de préférence locaux et en faveur de la restauration collective.

ETAL40 - Aménagement de l'Espace Tests Agricoles Landais aux Jardins de Moré à Morcenx-la-Nouvelle



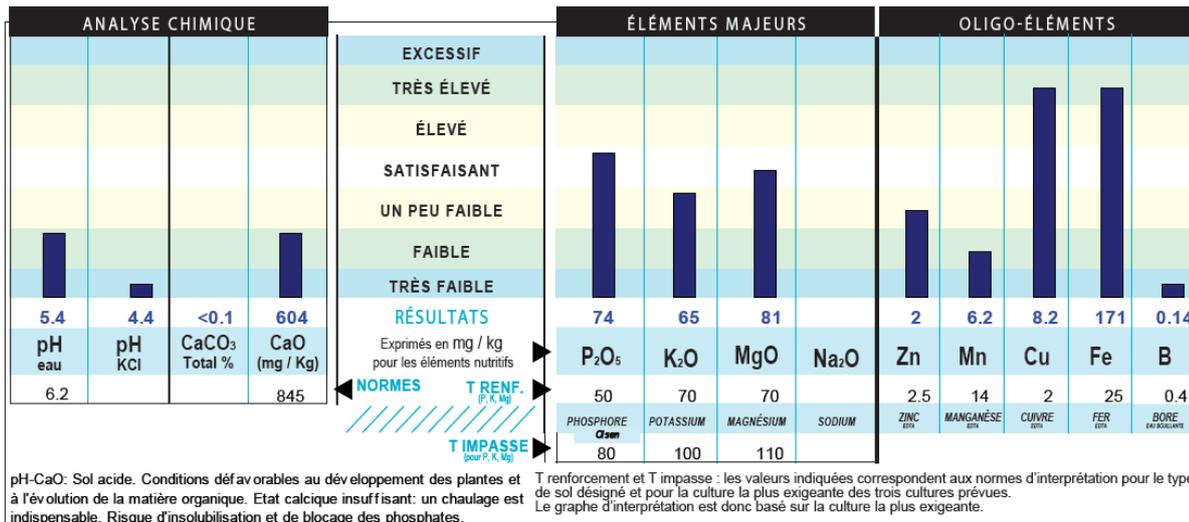
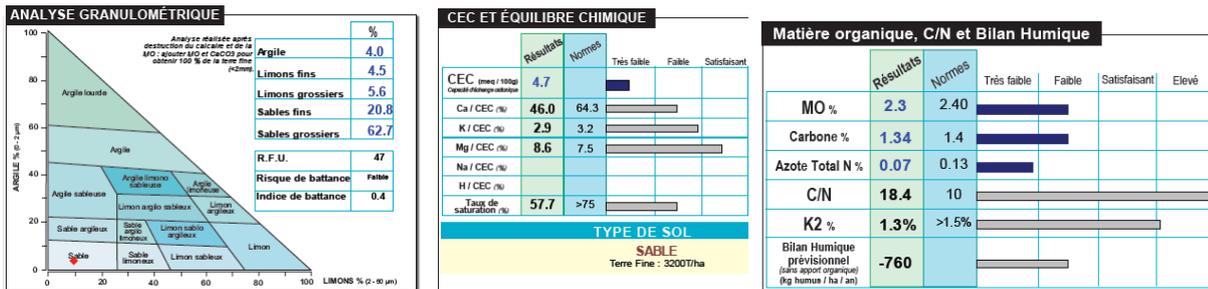
Retrouvez l'emplacement précis à travers le lien internet suivant :
<https://maps.app.goo.gl/X8znjkAb4KHhWgNcA>

- Caractéristiques agronomiques du site

La Surface Agricole Utile totale par EAE sera de 1.5 ha avec 0.840 ha (site 1) et 0.720 ha (site 2) de surface effective cultivable (tournières incluses) et irrigable (goutte à goutte et aspersion) complété par 558 m² de serres par site d'exploitation.

Le système est dimensionné pour que les surfaces disponibles ne soient pas limitantes pour une production maraîchère diversifiée en lien avec la quantité de travail à fournir. En ce sens, le parc matériel est adapté pour travailler des planches de 30 m à 50 m de long, de 1.20 m de large avec 40 cm de passe-pied entre planches.

La parcelle concernée est située sur un sol sableux, sans pente significative. L'analyse de sol effectuée en amont du défrichement de la parcelle (janvier 2024) a révélé les caractéristiques suivantes :



Un engrais vert a été implanté et le chaulage de la parcelle a été réalisé entre l'hiver 2024 et le printemps 2025. De nouvelles analyses de sol seront effectuées en amont de l'installation des porteurs de projet retenus pour ajuster les amendements à prévoir par les EAE.

Les Jardins de Moré sont labellisés en agriculture biologique (AB). L'activité menée devra donc respecter le cahier des charges de l'agriculture biologique. Le bénéficiaire devra, chaque année, renouveler sa labellisation de manière à garantir le maintien de cette certification et pouvoir commercialiser ses productions conformément à la réglementation. Il bénéficiera d'un tarif préférentiel pour réaliser les démarches administratives afférentes.

- Le système d'irrigation dans un ensemble standardisé

Un **forage**, situé à 300 mètres de la parcelle et prélevant la ressource à 46m de profondeur, permettra d'irriguer les productions selon un **débit maximal autorisé de 30m³** pour un **volume total annuel de 11 810m³**. Le système d'irrigation (goutte à goutte et aspersion sous serre et en plein champ) mis à

disposition permettra une gestion maîtrisée de la ressource. Il faudra cependant considérer le partage de la ressource entre les deux sites de production, particulièrement en période estivale.

Le site a été dimensionné de manière que chaque EAE conduise ses productions avec le moins de contraintes possible :

- Les **serres** de production de 288m² chacune (au total 4 soit 2 par site de production) à **bords droits** de 9.60 X 30 m seront équipées d'un système de **goutte à goutte rigide autorégulant** de 20 cm d'espacement (débit d'un goutteur 1l/h) avec 3 lignes par planche. Parallèlement, elles seront irrigables en **micro-aspersion pendulaire** avec un espacement d'1.5 mètre (débit microjet 70l/h). Chaque serre abritera 6 planches soit un potentiel de 12 planches de 1.20m de large sur 30 m de long chacune.
 - Le **plein champ** du site de production 1 (avec 8 blocs de 30 m x 35 m soit 1050m²) et du site de production 2 (avec 4 blocs 30 m x 35 m soit 1050m², et 2 de 30 m x 50 m de 1500m²) seront équipés à **80%** de leur surface en **micro-aspersion de maillage 6x6m** (débit d'un asperseur 200l/h) et les **20%** restant en **goutte-à-goutte recyclable** (style T-tape) de 20 cm d'espacement (débit d'un goutteur 1l/h).
 - Deux espaces de stockage (de 9.20*12m soit 110 m²) seront à mutualiser entre les entrepreneurs à l'essai :
 - o Un premier identifié comme un espace de vie et abritant une chambre froide de 22m³ (dont les dimensions sont :3.20 x 3.20 x 2.20 m)
 - o Un second permettant de stocker le matériel agricole dédié à une utilisation mutualisée dans le cadre de la Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) Maraîchage 40 créée dans le cadre du dispositif et à laquelle le porteur de projet devra adhérer.
- Le matériel de production mis à disposition par la Cuma Maraîchage 40

Le parc agricole proposé, financé par le Conseil départemental des Landes, sera mis à disposition par la CUMA Maraîchage 40. La majorité du matériel sera dédiée exclusivement aux entrepreneurs à l'essai retenus :

- Un utilitaire et une remorque
- Un tracteur maraîcher
- Matériel de travail du sol, plantation, récolte : dérouleuse plastique, déchaumeur à disque, herse étrille, broyeur maraîcher, etc.
- Semoir à graines,
- Houe maraîchère
- Nettoyeur haute pression,
- Pulvérisateur à dos
- Rotofil,
- Balance de commerce, etc.

Planteuse à pince (utilisation ouverte aux autres maraîchers adhérents de la Cuma)

Le petit matériel sera à la charge de l'EAE : équipements de protection, pioche, pelle, caisse à outils, fourche, binette, sérateurs, etc. Une liste exhaustive du matériel disponible dans le réseau Cuma figure en annexe.

3. MODALITES DE L'APPEL A CANDIDATURE

- Qui peut postuler ?

Cet appel à projet est ouvert pour :

- Les maraîchers débutants souhaitant se lancer dans l'agriculture biologique.

- Les maraîchers expérimentés cherchant à tester de nouvelles méthodes ou cultures.
- Les passionnés d'agriculture durable désireux de transformer leur passion en profession.

- Modalités de la consultation

Pour les personnes intéressées par le dispositif d'espace test agricole, le Département propose des rendez-vous individuels de présentation. Pour plus de renseignements, nous vous invitons à contacter :

Mme Sabine DAUGA
 Conseil départemental des Landes - Pôle Agriculture et Forêt
 Mail : sabine.dauga@landes.fr
 Tél : 05.58.05. 41.76 / 06.37.78.67.03

Une visite du site pourra être organisée en fonction des besoins manifestés.

- Les critères de sélection

Pour être éligible à cet appel à candidatures, chaque candidat devra, au minimum :

- Être éligible au contrat CAPE (demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA ou salarié à temps partiel (jusqu'à 69%),
- Avoir suivi un cursus agricole (niveau IV) et/ou justifier d'une expérience significative dans le domaine,
- Être autonome sur ses déplacements (se rendre sur le site, commercialisation des produits à l'extérieur),
- Pouvoir dégager un fond de trésorerie nécessaire au démarrage de l'activité (8 000€ - 10 000€),
- Être suivi par un paysan tuteur (possibilité d'aide pour le parrainage),
- Être motivé à participer activement au programme d'accompagnement proposé

- Documents à fournir

Pour soumettre votre candidature, veuillez suivre les étapes suivantes :

- Rédiger une lettre de motivations, à l'attention du Président du Conseil départemental des Landes, M. Xavier FORTINON, expliquant votre intérêt pour le projet,
- Compléter le dossier de candidature téléchargeable sur <https://leslandesaumenu.fr/etal40> composé des pièces suivantes :
 - Liste des engagements de l'entrepreneur à l'essai signée et précédée de la mention « lu et approuvé »
 - Photocopie du(des) **diplôme(s)** et **attestations de stages**,
 - Photocopie du **permis de conduire**,
 - Photocopie du(des) **certificat(s) ou contrat(s) de travail**,
 - Attestation d'apport minimum de 8 000€ en trésorerie** (prêt bancaire – autofinancement - apport familial, etc.),
 - Tout autre document jugé utile à la bonne compréhension de votre profil et projet.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE DEVRA ETRE ENVOYE

Par voie postale l'attention du Président du Conseil départemental des Landes,
23 rue Victor Hugo, 40025 Mont-de-Marsan Cedex

ET

Par mail à l'attention de Mme Sabine Dauga : sabine.dauga@landes.fr

- Processus de sélection

Les candidatures, seront examinées, au fil de l'eau tout au long de l'année, par un comité d'experts sur la base des critères suivants :

- La viabilité et l'originalité du projet maraîcher.
- La motivation et l'engagement du candidat.
- La capacité du candidat à bénéficier du programme d'accompagnement.

Les candidats retenus seront contactés pour un entretien complémentaire afin d'approfondir le projet et évaluer les besoins en encadrement techniques.

Ne manquez pas cette opportunité unique de faire progresser votre projet de maraîchage biologique. Pour toute question ou information supplémentaire, n'hésitez pas à nous contacter. Nous sommes impatients de découvrir vos projets inspirants et de vous accompagner dans cette aventure passionnante vers une agriculture plus durable et responsable.

ANNEXE 1 : Liste des engagements à titre indicatif

• Engagements de l'entrepreneur à l'essai

Le Bénéficiaire s'engage à :

- Signer le CAPE présenté et délivré par l'Association Incubatest par Tec Ge Coop ;
- Signer la convention d'adhésion à la Cuma Maraîchage 40
- Se prêter à l'état des lieux d'entrée et de sortie du site, coordonné par le Coordonnateur et la FDCuma 640
- Se prêter à toute intervention éventuelle du Coordonnateur et/ou ses partenaires autant que de besoin ;
- Suivre les conseils délivrés dans le cadre de l'accompagnement des partenaires au projet :
 - o Effectuer, le cas échéant, une/des formation(s) courte(s) en fonction de l'appréciation du Comité de sélection,
 - o Participer aux formations terrain et réunions thématiques se rapportant à l'activité maraîchère et organisées par les partenaires ;
- Suivre les préconisations techniques de production suggérées par les partenaires au cours de leurs visites sur site prévues selon le planning suivant :
 - o La 1^{ère} année : 12 jours (1 jour/mois à minima)
 - o La 2^{ème} année : 6 jours,
 - o La 3^{ème} année : 3 jours (dont 1 journée destinée au projet d'installation post-dispositif si besoin)

Ces visites pourront être adaptées, le cas échéant, en fonction du besoin du Bénéficiaire.

- Visiter des exploitations agricoles en cohérence avec le projet ;
- Être parrainé et accompagné humainement autant que faire se peut au quotidien ;
- A transmettre à Incubatest par Tec Ge Coop les justificatifs permettant d'établir un bilan de trésorerie chaque fin de trimestre (ventes, achats, répartitions mensuelles, type de clientèle)
- A régler les frais de fonctionnement de la Cuma Maraîchage 40 et de certification Ecocert à partir du compte bancaire du Crédit Coopératif rattaché au CAPE.
- Présenter un bilan technique et financier au Comité technique chaque année ;
- Transmettre un bilan annuel de son activité en termes de parts de volume ou de chiffre d'affaires ;
- Commercialiser 80% de sa production en circuits-courts et justifier cela à travers la tenue d'un cahier des ventes faisant apparaître l'adresse des clients ou tous types de contrats commerciaux notamment avec les restaurations collectives (collèges, EHPAD, cuisines centrales, etc.) ;
- Intégrer la plateforme numérique Agrilocal40 afin d'approvisionner les restaurations collectives du département des Landes. A ce titre l'entrepreneur à l'essai bénéficiera d'un accompagnement personnalisé par le coordonnateur ;
- Préparer son projet d'installation dès son intégration au dispositif ETAL40 (notamment la prospection foncière) en collaboration avec les partenaires mobilisés ou rendre compte au Comité de sélection des raisons de l'abandon du projet ;
- Entretien et valoriser le site :
 - o La valorisation du site sera conforme au projet retenu par le Comité de sélection en termes de surfaces occupées valorisées, rotation, cultures, objectifs de production,
 - o L'entretien des abords des surfaces cultivées sera réalisé régulièrement (girobroyage ou tonte, rotofil...) mécaniquement, assurant pour toute visite impromptue une image d'espace entretenu,
 - o Les aménagements et les matériels mis à disposition sur site seront maintenus en bon état. Un état des lieux sera établi en entrée et sortie d'hébergement physique ;
- Fournir l'attestation de responsabilité civile contractée via le CAPE (dans le délai d'un mois à l'entrée sur le dispositif) ;
- Souscrire à une assurance voiture couvrant les risques liés à l'utilisation du véhicule personnel pour un usage professionnel (attestation à fournir dans le délai d'un mois à l'entrée sur le dispositif) ;
- Considérer qu'il est conseillé de souscrire à un Assurance « Garantie Accident de la Vie » à titre personnel, en cas d'arrêt de travail à la suite d'un accident ;
- Dans le cadre de l'adhésion à la Cuma Maraîchage le Bénéficiaire s'engage à :
 - o Ne prêter, ni louer, ni céder le matériel ;
 - o Utiliser le matériel conformément à la notice d'utilisation et à en respecter les règles de sécurité ;
 - o Respecter les plannings d'utilisation des matériels définis préalablement entre utilisateurs ;
 - o Participer à l'entretien du matériel dans le cadre de l'organisation de la CUMA Maraîchage 40 ;
 - o Faire part au responsable de tout problème survenu sur le matériel ;
 - o Faire valider par le responsable du matériel les réparations éventuelles et transmettre les factures à la Cuma ;

- Régler les factures émises par la Cuma pour l'utilisation du matériel auprès de l'association Incubatest par Tec Ge Coop.
- Solliciter les autorisations nécessaires avant toute réparation des biens mis à disposition pour l'aménagement du site. (Annexe 1)
- Veiller et justifier à ce que la conduite d'exploitation n'hypothèque pas le potentiel d'exploitation au-delà de la durée de l'encadrement pour l'espace test : plan d'assolement, gestion des adventices, apports organiques et minéraux, etc.
- Justifier d'un apport de trésorerie de 8 000 € minimum à son entrée sur site.
- Compléter le formulaire de droit à l'image qui lui sera transmis (Annexe 3)

- **Engagements des partenaires**

- **Coordination du dispositif par le Département des Landes :**
 - Préparer, organiser les réunions du CP, du CS et du CT le cas échéant ;
 - Préparer, rédiger en partenariat avec le CP les appels à projet et les diffuser ;
 - Coordonner l'établissement des conventions nécessaires à l'hébergement juridique, physique et l'accompagnement, organiser les signatures de contrats ;
 - Faire établir l'inventaire individuel des besoins en formation, en relation avec le CS et l'EAE ;
 - Organiser, ou faciliter le cas échéant, des visites de fermes en cohérence avec le projet ;
 - Participer financièrement à l'équipement et l'aménagement des sites ;
 - S'assurer de l'exécution de l'accompagnement technique, humain et du parrainage du candidat, ainsi que pour les hébergements juridique et physique (bilans trimestriels et ajustements) ;
 - Pour le candidat, organiser des bilans réguliers devant le CP (autant que de besoin) ;
 - Accompagner au mieux l'EAE pour son intégration au dispositif et son installation future (identifier des débouchés potentiels, recherche de foncier, identification des aides structurelles existantes, etc.) ;
 - Rechercher, susciter la mise à disposition de foncier auprès des syndicats mixtes et collectivités territoriales départementales (espaces tests et post-espaces tests pour l'installation) ;
 - Mettre en place des outils de communications en faveur du dispositif et ses bénéficiaires ;
 - Prendre en charge les frais de fonctionnement à la CUMA Maraîchage 40 des EAE dont le montant est plafonné à 4 000 € TTC par EAE et selon la répartition suivante : 60% en 1^{ère} année (2 400 € TTC), 30% en 2^{ème} année (1 200 € TTC) et 10% en dernière année (400 € TTC).
- **INCUBATEST s'engage à :**
 - Participer au CP du dispositif ;
 - Participer au CS des candidats ;
 - Participer au CT le cas échéant ;
 - Accueillir et informer les candidats sur le fonctionnement du dispositif ;
 - Etablir le CAPE ;
 - Organiser la signature du CAPE avec l'EAE ainsi que celle du règlement intérieur d'INCUBATEST ;
 - Faire respecter les obligations découlant du CAPE à l'EAE ;
 - Faire la promotion du dispositif et de l'implication des partenaires au projet.
- La **CA40**, sur l'appui technique et la préparation de la future installation, s'engage à :
 - Participer au CP du dispositif ;
 - Participer au CS des candidats ;
 - Participer au CT le cas échéant ;
 - Faire la promotion du dispositif au niveau du Point Accueil Installation Transmission et accompagner le candidat dans ses démarches ;
 - Accueillir et informer les candidats sur le fonctionnement du dispositif ;
 - Proposer des formations adaptées aux problématiques des entrepreneurs à l'essai (Agronomie, Comptabilité/Gestion, Création d'entreprise ...) ;
 - Diffuser aux EAE l'ensemble des informations concernant la filière maraîchère qui sont traditionnellement diffusées au sein de son réseau (groupes d'échanges, informations, ressources et références techniques, programme de formation ...) ;
 - Favoriser l'insertion professionnelle et territoriale des EAE en participant à la recherche de parrains et à l'accompagnement humain des binômes EAE /parrains ;
 - Assurer le conseil technique de l'EAE sur les modalités qui auront été définies en amont avec le CD40 et l'EAE.
- La **FD CUMA 640** et la **CUMA Maraîchage 40** sur l'hébergement physique, l'accompagnement technique et humain, s'engagent à :
 - Participer au CP du dispositif ;

- Participer au CS des candidats ;
 - Participer au CT le cas échéant ;
 - A ce que l'EAE soit prioritaire dans l'utilisation des matériels ;
 - Assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'équiper le site identifié pour l'espace test : la FD CUMA 640 s'engage à :
 - Trouver des fournisseurs/concessionnaires pour équiper les sites et fournir plusieurs devis par matériels au Département ;
 - Travailler en groupe de travail défini au préalable en fonction du site d'ETAL40 pour valider les devis et équiper le site ;
 - Assurer le suivi des chantiers d'équipements des sites (eau, électricité, serres, matériels, ...) ;
 - Favoriser la mise en relation des EAE avec les Cuma locales ;
 - Accompagner les EAE pour la mécanisation des chantiers de production ;
 - Analyser les besoins des EAE en termes de matériels et adapter le parc matériel si nécessaire ;
 - Proposer des formations sur la conduite et l'entretien du matériel ;
 - Assurer le suivi du parc matériel ;
 - Participer à la recherche de parrains et à l'accompagnement humain des EAE ;
 - Faire la promotion du dispositif et de l'implication des partenaires au projet.
- **AGROBIO 40** s'engage à :
- Participer au CP du dispositif ;
 - Participer au CS des candidats ;
 - Participer au CT le cas échéant ;
 - Diffuser à l'EAE l'ensemble des informations concernant la filière maraîchère qui sont traditionnellement diffusées au sein de son réseau (groupes d'échanges, informations, ressources et références techniques, programme de formation, etc.) ;
 - Favoriser l'insertion professionnelle et territoriale des EAE par du parrainage en mobilisant le réseau des agriculteurs de l'association présents sur l'ensemble du territoire des Landes ;
 - Accompagner humainement les EAE grâce aux compétences diversifiées des agriculteurs de l'association (maraîchage, grandes cultures, élevage, etc.) ;
 - ⊕ Fournir aux EAE des conseils technico-économiques en lien avec leurs problématiques spécifiques de production et de commercialisation
 - Accompagner les EAE dans une réflexion globale sur la cohérence économique, sociale et environnementale de leur système de production / transformation / commercialisation par rapport aux besoins du territoire et notamment de la restauration collective ;
 - Proposer aux EAE ses formations organisées pour améliorer la triple performance de son système maraîcher (économique, environnementale, sociale) ;
 - Faire la promotion du dispositif et de l'implication des partenaires au projet ;
 - Assurer l'accompagnement technique de l'EAE sur les modalités qui auront été définies en amont avec le Département et le/les EAE (quantité de travail à l'année, sur site et en amont et aval de la présence sur site).
- **L'ALPAD** s'engage à :
- Participer au CP du dispositif ;
 - Participer au CS des candidats ;
 - Participer au CT le cas échéant ;
 - Favoriser l'insertion professionnelle et territoriale des EAE par du parrainage en mobilisant le réseau des agriculteurs de l'association présents sur l'ensemble du territoire des Landes ;
 - Accompagner humainement les EAE grâce aux compétences diversifiées des agriculteurs de l'association (Maraîchage, grandes cultures, élevage, etc.) ;
 - Fournir aux EAE des conseils agronomiques et en agro-écologie sur leur site (impact du travail sur la qualité du sol, fertilisation et amendement, lutte biologique...) ;
 - Accompagner les EAE dans une réflexion globale sur la cohérence économique, sociale et environnementale de leur système de production / transformation / commercialisation par rapport aux besoins du territoire et notamment de la restauration collective ;
 - Proposer aux EAE les formations organisées par l'ALPAD pour acquérir de l'autonomie et de la durabilité sur leur exploitation (notion de comptabilité/gestion, vie du sol, couverts végétaux, stockage et commercialisation etc.) ;
 - Faire la promotion du dispositif et de l'implication des partenaires au projet ;
 - Assurer l'accompagnement technique de EAE sur les modalités qui auront été définies en amont avec le Département et le/les EAE (quantité de travail à l'année, sur site et en amont et aval de la présence sur site).

- Le **CFPPA des Landes** s'engage à :
 - o Participer au CP du dispositif ;
 - o Participer au CS des candidats ;
 - o Participer au CT le cas échéant ;
 - o Proposer des formations adaptées aux problématiques des EAE (Agronomie, Comptabilité/Gestion, Création d'entreprise, formations techniques diverses...) ;
 - o Faire la promotion du dispositif et de l'implication des partenaires au projet auprès des stagiaires du CFPPA et particulièrement ceux en BPREA.
- La **FD MFR** s'engage à :
 - o Participer au CT le cas échéant ;
 - o Proposer des formations adaptées aux problématiques des EAE (Conduites, Agronomie, Comptabilité/Gestion, Création d'entreprise, formations techniques diverses...) ;
 - o Faire la promotion du dispositif et de l'implication des partenaires au projet auprès de l'ensemble des bénéficiaires et des formateurs des FD MFR.
- **L'ADEAR** s'engage à :
 - o Participer au CP du dispositif ;
 - o Participer au CS des candidats ;
 - o Participer au CT le cas échéant ;
 - o Favoriser l'insertion professionnelle et territoriale des EAE par du parrainage en mobilisant le réseau des agriculteurs de l'association présents sur l'ensemble du territoire des Landes ;
 - o Proposer des formations adaptées aux problématiques des EAE (conduites, agronomie, comptabilité/gestion, création d'entreprise, formations techniques...) ;
 - o Faire la promotion du dispositif et de l'implication des partenaires au projet auprès de l'ensemble des bénéficiaires et des formateurs de l'ADEAR
- La **Collectivité**, ou le **Pays**, ou la **structure partenaire** (association agriculteurs,) s'engage à :
 - o Participer au Comité de Pilotage du dispositif notamment pour le recrutement des EAE ;
 - o Participer au Comité de Suivi des candidats notamment pour les bilans de suivi des EAE ;
 - o Participer au Comité Technique le cas échéant ;
 - o Faciliter les démarches administratives inhérentes à l'aménagement du site (déclaration préalable de travaux pour l'implantation des tunnels de stockage et de production, conduite des travaux, réception de matériel, etc.) ;
 - o Participer à la promotion du dispositif et de l'implication des partenaires au projet ;
 - o Faciliter l'insertion locale des EAE et leur activité : pour la recherche éventuelle de logement, la recherche de débouchés auprès des collectivités territoriales et la population locale ;
 - o Engager une réflexion pour une valorisation optimale du site pilote (entretien des abords de l'espace test, haies, biodiversité, ...) ;
 - o Engager une stratégie foncière pour faciliter l'installation des EAE sur le territoire ;
 - o Engager une stratégie facilitant l'accès au logement des EAE sur le territoire.

Signature précédée de la mention « *lu et approuvé* »

ANNEXE 2 : Liste des équipements et matériels disponibles dans le cadre des Espaces Tests Agricoles Landais

➤ Equipements du site :

Clôtures	700 mètres linéaires de clôture de 1.70m de hauteur effective, creusé sur 30 cm de profondeur avec un grillage lourd adapté au grand gibier. Portail pivotant barreauté verrouillable de 3m de large et 1.70m de hauteur avec ouverture pompier.
Système d'irrigation primaire et secondaire	Pompe d'irrigation, réservoir à vessie de 100 litres et réseaux d'irrigation primaire implantée selon le schéma d'aménagement présenté ci-dessus (Annexe1). 4 Tunnels de production intégralement équipés pour irriguer en micro-aspersion (100% de la surface) et en goutte à goutte rigide (100% de la surface). Parcelles de pleins champs intégralement équipées pour irriguer à 80% en micro-aspersion et 20% en goutte à goutte (jetable).
Electrification	Raccordement du site au réseau électrique réalisé par la Commune Branchement électrique des tunnels de stockage, de la chambre froide, de l'aire de lavage, du vestiaire, du forage ainsi que du cabanon. Puissance : 36 kVa en triphasé.
Adduction Eau Potable	Raccordement du site au réseau réalisé par la Commune
Chambre froide	Chambre froide installée sous le tunnel de stockage et d'une capacité de 20m ³ à mutualiser entre 2 entrepreneurs à l'essai sur le site de Morcenx-la-Nouvelle. Une dalle bétonnée de 16m ² a été implantée.
Entretien fossés	L'entretien des fossés et espèces environnantes du site ETAL40 seront entretenus par le propriétaire foncier.
Tunnels de stockage	2 tunnels de stockage de 112m ² à mutualiser entre les bénéficiaires du site. Portes verrouillables.
Tunnels de production	4 serres de production de 288 m ² chacune soit au total 1152m ² . Porte par enroulement et porte de services Chaque entrepreneur à l'essai bénéficie d'un site de 1.5ha de 2 tunnels de production soit 558 m ² de surface couverte.
Bâtiments (le cas échéant)	Vestiaires mixtes

➤ **Matériel à disposition à travers le réseau CUMA**

○ **Liste du matériel lourd disponible au sein du réseau FD CUMA 640**

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Broyeur, | <input type="checkbox"/> Décompacteur à dents Michel, |
| <input type="checkbox"/> Récolteuse à PDT, | <input type="checkbox"/> Lame souleveuse plastiques et légumes racines, |
| <input type="checkbox"/> Herse rotative, | <input type="checkbox"/> Aire de lavage, |
| <input type="checkbox"/> Enfonce pieux, | <input type="checkbox"/> Atelier entretien/réparation, |
| <input type="checkbox"/> Déchaumeur disque, | <input type="checkbox"/> Bâtiment stockage le cas échéant, |
| <input type="checkbox"/> Tracteur 85 cv, | <input type="checkbox"/> Tout matériel venant agrandir le parc. |
| <input type="checkbox"/> Récolteuse à pommes de terre, | * Liste non exhaustive |
| <input type="checkbox"/> Nettoyeur haute pression, | |
| <input type="checkbox"/> Dérouleuse plastique, | |

NB : le réseau CUMA effectue également des prestations de services pour travaux divers.

○ **Liste du matériel lourd disponible au sein de la Cuma du Born**

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> 1 Tracteur 85 cv | <input type="checkbox"/> 1 Cuve à fuel 1000 l avec volucompteur, |
| <input type="checkbox"/> 1 Broyeur | <input type="checkbox"/> 1 Nettoyeur haute pression |
| <input type="checkbox"/> 1 Récolteuse à PDT | <input type="checkbox"/> 1 Dérouleuse plastique |
| <input type="checkbox"/> 1 Herse rotative | <input type="checkbox"/> 1 Décompacteur à dents Michel |
| <input type="checkbox"/> 1 Herse étrille, | <input type="checkbox"/> 1 Lame souleveuse plastiques et légumes racines |
| <input type="checkbox"/> 1 Prestation de service | <input type="checkbox"/> Tout matériel venant agrandir le par |
| <input type="checkbox"/> 1 Bâtiment stockage le cas échéant | * Liste non exhaustive |
| <input type="checkbox"/> Déchaumeur disque | |
| <input type="checkbox"/> 1 Aire de lavage | |
| <input type="checkbox"/> 1 atelier entretien/réparation | |

○ **Liste du matériel disponible à travers la Cuma Maraîchage 40 à mutualiser entre 6 entrepreneurs à l'essai en priorité installés sur trois sites**

- 1 Microtracteur maraîcher 48.3 cv avec frontal (Magescq),
- 2 Microtracteur maraîcher 66 cv avec frontal godet et pic-ball (Mimizan – Morcenx-la-Nouvelle)
- 2 Bineuse polyvalente (Magescq - Morcenx-la-Nouvelle),
- 2 Broyeur maraîcher (Magescq - Morcenx-la-Nouvelle),
- 1 Cuve à fuel 1 000 l - avec volucompteur (Magescq),
- 2 Déchaumeur à disque (Magescq - Morcenx-la-Nouvelle),
- 2 Décompacteur à dents Michel (Magescq - Morcenx-la-Nouvelle),
- 3 Dérouleuses plastique (Magescq - Mimizan – Morcenx-la-Nouvelle)
- 2 Herse étrille (Magescq - Morcenx-la-Nouvelle),
- 1 Lame souleveuse plastiques et légumes racines (Magescq),
- 1 Nettoyeur haute pression (Magescq - Morcenx-la-Nouvelle),
- 1 Planteuse à godet (mutualisée entre les 3 sites),
- 1 Planteuse à pince (mutualisée entre les 3 sites),
- 3 Vibroculteurs (Magescq – Mimizan - Morcenx-la-Nouvelle),
- 3 Cultirateurs (Magescq – Mimizan - Morcenx-la-Nouvelle),
- 3 Benettes arrière (Magescq – Mimizan - Morcenx-la-Nouvelle),
- 3 Pulvérisateurs à dos assistance électrique (Magescq – Mimizan - Morcenx-la-Nouvelle),
- 3 Remorques PTAC maximum 750 kg (Magescq – Mimizan - Morcenx-la-Nouvelle)
- 3 Rotofils débroussailleuse à dos (Magescq – Mimizan - Morcenx-la-Nouvelle)
- 3 Semoirs à graines, monograines, polyvalent, manuel, adapté à différentes tailles de graines (Magescq – Mimizan - Morcenx-la-Nouvelle),
- 6 Balances de commerce, précision à 5 g, maximum 15 kg (2 Magescq - 2 Mimizan – 2 Morcenx-la-Nouvelle),
- 6 Calculatrices de commerce avec ticket et TVA (2 Magescq - 2 Mimizan – 2 Morcenx-la-Nouvelle),
- 210 Caisses légumes, plastique, empilables, ajourées (106 Magescq et 104 Mimizan),
- 3 Véhicules transport, 80 à 100 CV, diesel, crochet attelage (Magescq - Mimizan – Morcenx-la-Nouvelle),

- Clefs de serrage blanche pour raccord d'irrigation (Magescq - Mimizan – Morcenx-la-Nouvelle)
- Outil de perçage/pose pour tête de vipère diamètre 16mm (Magescq - Mimizan – Morcenx-la-Nouvelle)
- Pince emporte-pièce Ttape diamètre 14mm (Magescq - Mimizan – Morcenx-la-Nouvelle)
- Tout matériel venant agrandir le parc.

*** Liste non exhaustive**

➤ **Petit matériel à prévoir par l'entrepreneur à l'essai**

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Equipement informatique : ordinateur imprimante, connexion internet <input type="checkbox"/> Caisse à outils : clés à molette, clés allen, clés mâles, tournevis, scie, pinces coupantes, mètre-ruban... <input type="checkbox"/> Compresseur <input type="checkbox"/> Un tuyau d'arrosage et embouts afférents <input type="checkbox"/> Boîte de goupilles <input type="checkbox"/> Pompe à graisse <input type="checkbox"/> Trousse de secours <input type="checkbox"/> Equipements de protection : gants, tablier, bottes, combinaison, lunettes etc. <input type="checkbox"/> Pioche <input type="checkbox"/> Perceuse <input type="checkbox"/> Pelle <input type="checkbox"/> Balai de cantonnier <input type="checkbox"/> Binette <input type="checkbox"/> Râteau | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Brouette <input type="checkbox"/> Thermomètres <input type="checkbox"/> Pluviomètre <input type="checkbox"/> Chiffons <input type="checkbox"/> Bêche <input type="checkbox"/> Seaux <input type="checkbox"/> Sangles <input type="checkbox"/> Lampe torche <input type="checkbox"/> Pied de biche <input type="checkbox"/> Balayette ; brosse <input type="checkbox"/> Couteau <input type="checkbox"/> Fourche <input type="checkbox"/> Bâche <input type="checkbox"/> Sécateurs <input type="checkbox"/> Matériels d'étal / marché (tréteaux, tables, signalétiques...) si une commercialisation sur les marchés est envisagée <input type="checkbox"/> Tout autre matériel utile à la pratique du maraîchage (cagettes, fil, tuteurs, etc.). |
|---|---|

***Liste non exhaustive (libre à l'entrepreneur à l'essai d'acquérir du matériel qui lui serait nécessaire pour son activité.**



ETAL40

ESPACES TESTS AGRICOLES LANDAIS



ETAL40 bénéficie de fonds européen agricole pour le développement rural et de la contribution de la Région Nouvelle Aquitaine